

Réunion du 24 octobre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procurat  
ion(s) :

Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND

Excusé(s) :

Monsieur David HECKEL, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Laurent FURST

**N° CG/2011/53 - Immobilier d'entreprises - 2121  
ALSABAIL - Participation au capital**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve l'acquisition de 53 actions cédées par le Port autonome de Strasbourg, qui souhaite se retirer du capital de la Société alsacienne de crédit-bail immobilier "ALSABAIL"
- décide d'acquérir ces actions à la valeur de 27,17 € par action
- décide d'inscrire les crédits correspondants, soit un montant total de 1 440,01 €, dans le cadre de la décision modificative n° 2 (DM 2) de l'exercice 2011.

Il autorise en outre son président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111024-60628-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 04/11/11